

PREAVIS MUNICIPAL
N° 02 / 2021
AU CONSEIL GENERAL

concernant

Rapport de Gestion 2020

DELEGUE MUNICIPAL: M. Frédéric Rey, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013 et de l'article 88 du règlement du Conseil Général du 3 décembre 2013, la Municipalité vous présente son Rapport de Gestion pour l'exercice 2020.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 01/2021.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2020.

1. **Administration Générale**

1.1 Résumé

L'année 2020 a débuté comme les années auparavant jusqu'à l'arrivée de la crise sanitaire de la CoViD en Suisse au mois de mars.

Dès lors, le fonctionnement de notre quotidien y compris les administrations communales a été chamboulé et a nécessité de s'adapter à l'évolution de la situation. Les rencontres de tout genre ont été limitées au strict minimum et les séances organisées se sont déroulées dans le strict respect des exigences sanitaires. Un plan de continuité des activités (PCA) a été élaboré dès le début de la pandémie sur la recommandation du canton. Il n'a toutefois pas été nécessaire d'en faire usage, les activités ont pu se poursuivre presque normalement.

Une élection complémentaire s'est tenue le 21 juin 2020. Christel Burri a été élue en remplacement de Gudrun Rüssig, démissionnaire au 30 mars 2020. La répartition des dicastères n'a pas changé, la nouvelle élue reprenant le service des mises à l'enquête et de l'urbanisme.

La Municipalité a déposé 10 préavis au Conseil Général (cf point 1.11) qui ont tous été acceptés.

La fonction de vice-Syndic a été assurée par M. Yves Dalebroux du 1 janvier au 31 décembre 2020.

La Municipalité a tenu 40 séances au cours desquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans les compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Général. Lors du semi-confinement du mois de mars, il est arrivé que des membres de la Municipalité n'aient pas assisté aux séances (personne à risque ou présentant des symptômes). Aucune séance n'a été annulée en raison de la pandémie.

Le contenu des séances est protocolé dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible à chaque membre de l'exécutif. Si nécessaire, des photocopies sont mises à leur disposition.

En plus des réunions ordinaires de la Municipalité, les municipaux représentent la commune dans diverses associations intercommunales et comités dont les activités majeures sont répertoriées dans ce rapport. Ces activités ont été réduites au minimum en raison de la situation sanitaire.

1.2 Organisation

Frédéric Rey	Bruno Dard	Jacques Mühlemann	Christel Burri	Yves Dalebroux
<i>Remplaçant</i>	<i>Remplaçante</i>	<i>Remplaçant</i>	<i>Remplaçant</i>	<i>Remplaçant</i>
Bruno Dard	Christel Burri	Yves Dalebroux	Bruno Dard	Jacques Mühlemann
Administration générale Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridique Informatique Archives Finances Budget et comptes annuels Emprunts et financements ADCV	Eaux SAPAN Égouts - Épuration AEB Gaz SI Routes Éclairage Public Région de Nyon Délégué au CI SOFREN	Déchèterie int. Employé communal Parc, promenade et cimetière Entretien Bâtiments communaux Entretien SDIS Nyon-Dôle CODIR ORPC CODIR AIAB CODIR AEE Président du CI	Mises à l'enquête Règlement des constructions STI : Service Technique Intercommunal Urbanisme SDAN	AEE CODIR AIAB Délégué au CI Clinique Dentaire Délégué au CI ARAS Délégué au CI ORPC Délégué au CI SDIS Nyon-Dôle Délégué au CI Police Vignes & Terrains communaux Cultes

1.3 Personnel communal

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur des personnes motivées, fidèles et compétentes tant au niveau administratif que sur le terrain. Elle profite de ce rapport pour les en remercier chaleureusement.

Mme Marianne Bardel	0.6 EPT	secrétaire municipale, contrôle des habitants
M. Carlos Costa	1.0 EPT	employé communal

La gestion de la bourse communale est confiée à Mme Béatrice Wanner correspondant à un 0.2 EPT. Elle remplace également la secrétaire communale lors des vacances de cette dernière.

En outre, il arrive ponctuellement que des personnes œuvrent pour les bienfaits de la commune, soit pour une tâche spécifique, soit pour un remplacement. La Municipalité tient également à remercier ces personnes pour leur contribution au bon fonctionnement de la commune :

Mme M. Fernandes Gomes	Entretien des locaux de l'administration
Mme Liliane Peruzzi	Chapelle
M. R-F. Baumgartner	Déchèterie intercommunale & déneigement
M. R. Rochat	Contrôle des chantiers
M. Ch. Miaz	Remplacement employé communal
M. Y. Christinet	Soutien déneigement

1.4 Service des Archives

La gestion pratique des archives est assurée par la secrétaire communale sous la supervision du syndic conformément à la loi sur les archives (LArch). Une fois par année, la société Pro Archives Conseils vient établir un archivage annuel et vérifier que le tout soit conservé conformément à la loi sur les archives.

Les archives sont conservées dans un local dédié dans le bâtiment de l'administration communale.

1.5 Visite annuelle du Préfet

La visite du préfet n'a pas pu avoir lieu en 2020 en raison la crise sanitaire de la CoViD.

1.6 Délégations de compétence du Conseil Général à la Municipalité

La Municipalité n'a pas eu besoin de faire usage de la compétence d'autorisation générale de plaider, de l'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant l'année 2020, ni de l'autorisation d'emprunter et de cautionner.

1.7 Suivi des observations et remarques des années précédentes

- Par la commission de Gestion et Finances

Le rapport de la commission de Gestion et Finances de l'exercice 2019 n'a pas soulevé de point majeur qui doit être pris en compte pour l'exercice 2020.

- Par le réviseur externe

Au moment de la rédaction du prévis, le rapport du réviseur n'est pas encore rédigé.

1.8 Soutien des activités communales

Les activités communales ont malheureusement été fortement réduites en 2020 en raison de la crise sanitaire. Malgré tout, les quelques activités de soutien ont eu lieu conformément à ce qui avait été prévu au budget. La Municipalité a soutenu financièrement les activités de l'Amicale Villageoise :

- Brûlage des sapins
- Noël des enfants avec le Père Noël qui s'est déplacé dans le village
- Concours de décoration des fenêtres de l'Avent
- Distribution de lampions et concours de décoration pour le 1^{er} août
- Chocolats offerts aux aînés de la commune pour Noël
- Journal mensuel « Générations » offert aux aînés de la commune

Il est à relever que la Fondation Signéranne a offert un montant de CHF 10'000.- en complément de soutien pour l'organisation des activités communales malgré le peu d'activité. La Municipalité tient ici à remercier la Fondation.

La Municipalité remercie également l'Amicale Villageoise et toutes les personnes impliquées pour les activités qui ont, malgré la situation particulière, tenté de proposer une animation au sein du village.

1.9 La Fondation Signéranne

Une convention a été signée le 23 mai 2016 entre la Municipalité et la Fondation. Elle régit notamment les aspects suivants :

- Location des locaux pour l'administration communale
- Utilisation de la salle communale et des locaux annexes
- Mise à disposition du parking de l'auberge
- Conciergerie extérieure des bâtiments propriété de la Fondation

La commune bénéficie directement de la création de la Fondation au travers des actions suivantes :

- Dons et subventions offerts pour les activités : CHF 10'000.- selon détails au point 1.8 ci-dessus.
- La commune prête, notamment sous forme de deux emprunts bancaires ATF et d'un prêt à la Fondation pour un montant total de CHF 4'800'000. Le prêt a été augmenté de CHF 500'000.- en 2020. Outre la prise en charge totale des intérêts débiteurs, la Fondation verse une commission de CHF 24'510,40.- par an à la Commune pour la mise à disposition de ces prêts. Voir point 2.6
- Propose des aides au logement aux locataires qui en font la demande.
- Suite à la vente des bâtiments, la commune n'a plus à s'occuper de l'entretien des bâtiments. En contrepartie, la commune bénéficie de locaux pour son administration et gère les locations de la salle communale.

- En fonction de ses résultats annuels, la Fondation soutient des projets proposés par la municipalité. Dans ce cadre-là, la Fondation a versé en décembre CHF 30'000.- pour l'installation d'une fontaine et d'une table de ping-pong à la place de jeux en 2021.

1.10 Carte journalière CFF

Chaque jour, 6 cartes journalières CFF "Commune" sont à disposition des habitants des 9 communes d'Asse et Boiron (Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex) au prix de CHF 47.00 la carte.

La mise à disposition des cartes et la gestion administrative est effectuée par la commune de Chésereux. Un décompte annuel est effectué et les coûts sont repartis entre les neuf communes. Pour 2020, le taux de réservation n'a pas été suffisant pour couvrir les coûts d'achat des cartes. Ce constat est notamment dû aux limitations de déplacement liées à la pandémie. Le déficit total à répartir entre les communes est de CHF 10'148.10. La part à la charge de la commune de Signy-Avenex est de CHF 673,20 (CHF 503.20 en 2019, répartition du coût par nombre d'habitants). La pandémie a également eu un effet sur la réservation des cartes en raison de la limitation des déplacements en 2020 pour la population.

1.11 Conseil Général

Le Conseil Général a tenu 3 séances durant l'année 2020 sous la présidence de M. Eugène Pradervand. La séance qui se déroule habituellement au mois de juin pour la validation des comptes de l'année précédente a été annulée en raison de la crise sanitaire de la CoViD. Les autorités cantonales avaient prolongé le délai de présentation des comptes au Conseil Général au 30 septembre. Les séances du mois de septembre et du mois de décembre ont pu se dérouler dans le strict respect des recommandations sanitaires.

Le Conseil est composé des 42 membres aux 31 décembre 2020.

Le Conseil s'est prononcé sur 9 préavis municipaux :

- Préavis 01/2020 : Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025
- Préavis 03/2020 : Réponse de la Municipalité au postulat de Mrs Robert-Félix Baumgartner et Urs Maier relatif à l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route de Signy jusqu'à Petit-Eysins
- Préavis 04/2020 : Comptes 2019
- Préavis 05/2020 : Rapport de gestion - Exercice 2019
- Préavis 06/2020 : Arrêté d'imposition 2021
- Préavis 07/2020 : Nouveaux tarifs communaux
- Préavis 08/2020 : Budget 2021
- Préavis 09/2020 : Modification du Préavis 01/2020 - Reconduction du DISREN pour la période 2020-2025
- Préavis 10/2020 : Révision des statuts de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon (ORPC)

Le préavis 02/2020 au sujet de l'introduction Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires a été retiré par la Municipalité.

Tous les autres préavis ont été acceptés et la Municipalité remercie le Conseil Général de sa confiance.

1.12 Motions-postulats-référendums-pétitions-interpellations

Un postulat concernant la création d'un chemin piétonnier a été déposé par M. R-F Baumgartner et M. U. Meier lors du Conseil Général du mois de juin 2018. La Municipalité y a répondu lors de la séance du mois de mars 2019. Le Conseil a renvoyé le postulat à la Municipalité pour des informations complémentaires. La réponse au postulat a été donnée lors du rapport-préavis n° 3 présenté au mois de mars 2020.

1.13 Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

L'AIAB est propriétaire de bâtiments. La plus grande partie du patrimoine est constituée de bâtiments scolaires secondaires qui sont mis à disposition de l'AEE (Association Enfance Ecole). Les produits locatifs devraient permettre à l'association d'être autoportante. Le montant à charge directe des communes est constitué des frais engendrés par la piscine de Chésorex principalement.

Aucune activité particulière en 2020, notamment en raison de la crise sanitaire de la CoViD et le Codir s'est principalement concentré sur les affaires courantes et quelques projets :

- Acceptation du préavis 03 demande de crédit de CHF 24'000.- pour une étude de mise à niveau due l'informatique au CSBC.
- Achat d'une tondeuse robot pour la piscine
- Décision de faire payer un macaron au corps-enseignant pour le parking
- Gestion des normes sanitaire de la piscine et du complexe ESEP

1.14 La Région de Nyon (Conseil Régional du district de Nyon)

La participation financière de la commune de Signy-Avenex aux activités de Région de Nyon a été de CHF 11'7200.-, soit CHF 20.- par habitant.

La commune a adhéré au principe de solidarité DISREN mis en place par la Région de Nyon. Le Conseil Général s'est prononcé en 2020 lors de deux préavis (01/2020 et 09/2020) pour la reconduction du DISREN pour la période 2020-2025.

En 2020, aucun projet DISREN n'a été engagé au niveau régional et n'a donc conduit à aucune facturation à la commune.

Le Conseil Intercommunal de la Région de Nyon a voté une participation de CHF 35'000.- aux frais d'étude de réaménagement de la RC19 entre Fléchères et Moulin-Veillet qui concerne directement la commune de Signy-Avenex.

La commune a participé à une étude pour le développement de la mobilité douce du côté de Asse-Fléchères et a lancé un projet intercommunal de liaison mobilité douce (cycles et piétons) reliant les communes de Chéserex à Eysins. Ce projet est piloté par la région et un budget d'étude a été approuvé fin 2020.

Gudrun Rüssig, démissionnaire de la Municipalité s'est retirée du Comité de Direction. Bruno Dard, représente la Municipalité au sein du Conseil Intercommunal. Il est également membre de la commission des finances et de la commission du tourisme.

Parmi les axes et réalisations :

- Soutien aux hôteliers et restaurants pendant la pandémie.
- Mise en place de zones d'activités économiques soutenues par le canton.
- Soutien au développement des réseaux agro-écologiques.
- Soutien de la mise en place du parking de la Givrine pour sécuriser et protéger l'environnement.

1.15 Société Foncière de la Région Nyonnaise (SOFREN):

La Société foncière de la région nyonnaise (SOFREN SA) exécute des opérations foncières permettant d'accélérer la réalisation de projets de la Région de Nyon, à laquelle elle appartient (création via le préavis 59-2010). Elle permet notamment d'acquérir des terrains pour des infrastructures ou activités répondant à un réel besoin à l'échelle de la région. Sur demande des communes, la Sofren peut ainsi intervenir lorsque des transactions foncières complexes sont nécessaires (négociations entre de nombreux propriétaires, échanges de parcelles, réaffectation de zones, etc.) Elle peut mettre à disposition des terrains pour des projets présentant un intérêt régional important : activités artisanales ou industrielles, logements à loyer abordable, développement urbain, etc.

Le rapport d'activité de la SOFREN se trouve sur le site internet de la Région de Nyon.

1.16 Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise – SDAN

Le SDAN rassemble 8 communes : Nyon, Crans-près-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Prangins, Trélex et Signy-Avenex. C'est l'occasion d'échanger sur les projets de développement de l'agglomération sur la base d'une gestion coordonnée de l'urbanisation, des transports et du paysage. Il prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de «chantiers» portant sur des sites de développement au nord d'Eysins, de Nyon et de Prangins, sur des espaces publics et sur les mobilités douces.

Parmi les sujets traités en 2020 :

- Paléo Festival.
- Collaboration avec le Grand Genève.
- Travail de concertation concernant les ZIZA (zones industrielles et artisanales).

- Actualisation des sites stratégiques avec le Comité de pilotage du SGZA (Système de gestion des zones d'activités) du district de Nyon et actualisation des sites d'activités stratégiques (SAS).
- La RDU (Route de Distribution Urbaine), facilitant le passage depuis Eysins via Nyon, Changins à Prangins, censée décharger le centre-ville de Nyon.
-

1.17 Assemblée des Syndics du district de Nyon

Sous la présidence de la préfecture, les communes du district de Nyon se sont rencontrées à une deux reprises en 2020 en raison de la crise sanitaire de la CoViD. Les sujets principaux suivants ont notamment été discutés :

- Présentation sur la 5G.
- Présentation sur les constructions durables.
- Information au sujet du moustique tigre – maladies transmissibles.
- Bureau de la durabilité : présentation du plan climat et de l'accompagnement des communes.
- Informations de la Direction générale des affaires institutionnelles et communales sur l'état des lieux de la participation à la cohésion sociale et péréquation.
- Information de la Direction générale du territoire sur l'état des lieux de la planification communale – plan directeur cantonal – zones d'activités et agglomérations.

1.18 Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics se sont réunis à une seule reprise pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes membres. Durant l'année 2020, les sujets suivants ont été abordés :

- Traitement de la problématique du parcage des employés de l'AEE et de l'ESEP.
- Perception des impôts par les communes.
- Bibliothèque communale de Gingins.
- Reprise de la facture sociale par le canton.
- Décomptes des cartes CFF journalières.
- Convention entre les communes et la paroisse de la Dôle concernant la répartition des frais liés aux cultes et à la vie paroissiale.
- Représentation du groupement Asse et Boiron au comité directeur de la Région de Nyon.
- Financement de l'Espace Prévention de la Côte 2020.

1.19 Association des Communes Vaudoise (AdCV)

L'AdCV, qui regroupe 71 communes à ce jour, entend développer les principes même de l'égalité entre ses membres, de la responsabilité des autorités et de l'autonomie communale.

Cette association continue son travail de l'ombre dans les difficiles négociations avec l'Etat, particulièrement dans le cadre de la péréquation, de la facture sociale et de la LEO, mais également lors de chaque projet de loi émanant du canton et qui risque de péjorer davantage les finances communales.

Les membres se sont réunis à 1 seule reprise en 2020. L'adoption des comptes 2019 et du budget 2021 s'est faite par correspondance.

Le sujet qui a occupé le comité est la négociation avec le canton et l'UCV pour l'avenir des finances communales. Dans ce cadre, les communes membres ont décidé de soutenir la position du Comité de l'AdCV, refusant d'adhérer à l'accord proposé par le Conseil d'Etat sur le financement de la facture sociale, tout en maintenant sa participation aux travaux sur la nouvelle péréquation intercommunale. Elles ont également décidé d'appuyer les actions du Comité consistant à écrire à l'ensemble de la députation vaudoise afin de l'inciter à refuser, ou du moins à amender, le protocole d'accord signé entre le Conseil d'Etat et l'UCV sur le financement de la facture sociale. M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, a donné une conférence sur la perception de l'impôt par les communes lors de l'unique rencontre au mois de septembre.

De plus, l'assemblée s'est majoritairement positionnée pour le soutien à l'initiative populaire «SOS communes», présentée par les députés Josephine Byrne Garelli et Pierre-André Romanens.

1.20 Association de l'hôpital de zone de Nyon

La commune de Signy-Avenex est membre de l'Association de soutien des hôpitaux de l'ouest lémanique. Le rapport annuel se trouve sur le site internet de l'association.

2. **Finances**

Un préavis séparé est présenté pour commenter et présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2020.

Le bouclage des finances communales pour l'année 2020 a montré un résultat positif consécutif notamment aux rentrées fiscales élevées des personnes morales comparativement au budget.

Les comptes 2020 présentent un bénéfice de CHF 87'365.14 pour un excédent de revenus budgété de CHF 5'450.-

2.1 Taux d'imposition 2020

Le taux d'imposition fixé par le Conseil Général pour l'année 2020 est de 58 ct par franc. Il n'a pas été modifié.

2.2 Valeur du point d'impôt

	2020	2019	2018
Valeur en CHF	49'287	43'125	44'702

2.3 Valeur du point d'impôt par habitant

	2020	2019	2018
Signy-Avenex	84.83	73.59	75.51

2.4 Marge d'autofinancement

	2020	2019	2018
Valeur en CHF	1'188'288	106'717	436'573

On peut comparer la marge d'autofinancement au cash-flow d'une entreprise. Elle représente ce que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements, à l'achat d'actifs financiers ou au remboursement de ses dettes.

L'année 2020 n'est pas représentative étant donné que la commune a bénéficié de la contribution de CHF 1'020'000.- de la part de Nemaco. Ce montant a été porté en compte de réserve pour les futurs travaux de la RC19.

2.5 Endettement par habitant

	2020	2019	2018
Valeur en CHF	6'135	6'294	6'572

2.6 Emprunt 2020

Aucun nouvel emprunt n'a dû être contracté en 2020. La trésorerie courante a pu faire face à tous les engagements approuvés dans le budget de fonctionnement.

Voir point 1.9 concernant la Fondation Signéranne.

2.7 Amortissements

Les amortissements comptables légaux ordinaires ont été effectués et représentent un montant de CHF 82'800.85.

3. **Domaines et Bâtiments**

Notre patrimoine financier est uniquement constitué de terrains/vignes et notre patrimoine administratif d'éléments publics (Abri PC, Chapelle, Couvert à fontaine, ...) depuis la vente de nos bâtiments locatifs à la Fondation Signéranne en 2013.

4. Travaux

4.1 Urbanisme

Mises à l'enquête : pour l'année 2020, la Municipalité a étudié 5 dossiers de mise à l'enquête avec le soutien du Service Technique Intercommunal (STI) qui assiste la Municipalité dans ce domaine. 4 permis de construire ont été délivrés.

La Municipalité a également mandaté le bureau d'urbanisme GEA Valloton à Lausanne afin de faire une pré-étude concernant la révision du Plan Général d'Affectation exigé par le Canton pour 2022.

4.2 Route

Les travaux d'entretien ordinaires des routes ont été effectués avec une pose d'enrobé sur les fissures présentant un risque d'élargissement qui aurait obligé la Commune à changer le revêtement routier dans sa totalité.

Tous les panneaux de signalisation usés et illisibles ont été remplacés en 2020.

Tous les panneaux des rues du village ont été remplacés par des plaques neuves pour une meilleure lisibilité.

Des études pour des axes en mobilité douce ont été lancées sous l'égide de la Région de Nyon sur deux axes : la liaison entre la gare ferroviaire de l'Asse et Fléchères à travers le Parc Chevalin et une liaison mobilité douce complète entre Chésereux et Eysins.

4.3 Parcs, promenades, cimetière

Travaux d'entretien ordinaires à la place de jeux, au cimetière et dans les espaces verts.

4.4 Ordures ménagères et Déchèterie

La déchèterie intercommunale est à disposition des habitants des cinq communes d'Arnex, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex pour le dépôt des déchets «ménagers personnels » (professionnels non admis). Elle est ouverte les lundis et mercredis de 17h00 à 19h00 et les samedis de 8h30 à 12h30. Pendant la période de pandémie, des restrictions d'accès ont été mises en place. Il a notamment fallu réguler le trafic sur la route d'accès. Les horaires ont également été étendus.

Le groupe de travail qui gère la déchèterie est composé d'un membre de l'exécutif de chaque commune membre. La comptabilité et le secrétariat sont assurés par notre boursière.

Pour 2019, la taxe forfaitaire annuelle sur la gestion des déchets a été maintenue par la Municipalité à CHF 80.- par habitant (CHF 200.- pour les entreprises). Pour rappel, les articles 32 et 32a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement imposent que l'élimination des déchets urbains soit financée au moyen d'une taxe payée par le détenteur de ces déchets. Cette taxe se doit d'être incitative.

4.5 Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006 pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

La SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura.

4.6 Épuration

Le rinçage et le contrôle de nos canalisations se poursuivent à intervalle constant et contribuent au bon fonctionnement de notre réseau. De plus, des travaux d'entretien réguliers nous permettent de maintenir nos infrastructures dans un excellent état.

Nous avons profité de la programmation du curage du réseau communal pour proposer aux habitants de bénéficier du tarif communal pour le curage de leur réseau privé. Cela se fait par tournus par quartier de façon à ce que chaque quartier soit couvert tous les 5 ans.

4.7 L'Association pour l'Épuration des Eaux usées du Boiron (AEB)

L'AEB est une association créée par les communes d'Arnex, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex. Celle-ci a pour but de récolter en commun les eaux usées de chaque village et de les diriger dans un collecteur de concentration avant de les transférer dans le réseau de la ville de Nyon pour les traiter au travers de la STEP de l'Asse.

En 2020, les activités principales du Comité de Direction ont été :

- Le suivi de l'entretien et du rinçage des canalisations avec rotation de 5 ans
- L'étude de la création d'une nouvelle association APEC PLUS en charge de la future construction et gestion d'une STEP intercommunale concernant 30 communes du district (Ville de Nyon – l'APEC, l'AEB, Prangins, Gingins-Chésereux), ceci dans le but de rationaliser au mieux le traitement des eaux usées et de traiter les micropolluants comme la loi fédérale y oblige
- L'élaboration du budget
- L'établissement des comptes et répartitions.

4.8 Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN)

Les Services Industriels (SI) de la Ville de Nyon sont en charge de l'exploitation, l'extension et l'entretien d'un important réseau d'eau de boisson. Ce réseau s'étend sur le territoire des communes d'Arnex, Borex, Crans, Céligny, Nyon, Prangins, et Signy-Avenex. Au total, ce sont près de 28'000 habitants qui sont alimentés directement par les SI.

L'eau potable est fournie à partir de l'eau de 5 sources s'écoulant gravitairement et de 3 stations de pompage dans les nappes phréatiques, ainsi que de l'eau du lac fournie par la SAPAN.

Au travers de la SAPAN, les SI exploitent les installations qui approvisionnent plus de 50'000 habitants sur 20 communes en eau brute et potable à partir de l'eau du lac. Mise en service en 1983, la SAPAN a été construite pour compléter l'alimentation en eau de la région. L'eau pompée dans le lac à Promenthoux est acheminée à la station de filtration de l'Asse. En chemin, l'eau brute est livrée au Syndicat d'Arrosage de Nyon et Environs (SANE). Une fois traitée, l'eau est injectée dans le réseau d'eau potable en complément à l'eau de source.

5. **Instruction publique et cultes**

5.1 AEE (Association Enfance et Ecole Asse et Boiron)

Les tâches communales qui concernent la scolarité obligatoire sont suivies par l'AEE. Celle-ci gère également les réseaux au sens de la LAJE (Loi sur l'Accueil des Jeunes Enfants) regroupant les « mamans de jour », les UAPE, et les crèches. Ces activités parascolaires prennent une part toujours plus importante des tâches de l'AEE et obligent les communes à de très importants investissements chaque année.

Le Comité Directeur de l'AEE traite de nombreux dossiers lors de ses séances : les transports scolaires et l'élaboration des horaires, l'accueil parascolaire dans les unités d'accueil pour écoliers (UAPE), la gestion du nouveau restaurant scolaire, la gestion du mobilier, l'accueil de jour de la petite enfance dans les crèches, l'engagement et le suivi du personnel nécessaire à la bonne marche de toutes les activités qui en dépendent.

L'AEE compte 82 collaboratrices/-teurs pour un équivalent de 55.22 emplois à plein temps (EPT)

En 2020, le CoDir s'est réuni à 10 reprises pour 990 heures de travaux repartis parmi les 9 membres et le Conseil Intercommunal, sous la présidence de Jacques Mühlemann, à 2 reprises. Cette réduction d'activité est imputable à la crise sanitaire de la CoViD.

Résumé des décisions :

- Préavis N° 16 – mise-à-jour du règlement du Conseil d'Établissement (CEt) de l'ESEP.
- Préavis N° 17 – tarification des vacances et des indemnités du CEt
- Préavis N° 18 – Compte 2019
- Préavis N° 19 – Aménagement de l'UAPE de Gingins (ouverture à la rentrée scolaire 2020-2021)
- Préavis N° 20 – Budget 2021

Tous les préavis ci-dessus ont été adoptés tels que présentés

Au 13 mars 2020, le Conseil d'Etat Vaudois décidait, de la fermeture temporaire des écoles :

- Du 17 mars au 26 avril 2020, les établissements scolaires, préscolaires et parascolaires ont dû fermer sauf pour les accueils ;

- Du 27 avril au 10 mai 2020 le préscolaire à la prestation, le scolaire et le parascolaire restaient fermés ;
- Du 11 mai au 24 mai 2020 le préscolaire était ouvert selon les contrats de prestations, le scolaire 1 jour sur 2 et le parascolaire à la prestation.

Malgré les fermetures et les réductions de prestations pendant les confinements, trois éléments expliquent l'impact modéré des comptes 2020 de l'AEE :

- 1.) Les structures reconnues par la FAJE ont reçu une aide extraordinaire qui a couvert 67% des pertes de revenus pour notre association ;
- 2.) L'accueil préscolaire (crèche) les Papillons, a vu son taux d'occupation augmenter de 15% ;
- 3.) En raison des fermetures des structures certaines dépenses ont diminué. On pourra citer comme exemple, les transports scolaires (pendant la fermeture des écoles) ou les repas non-commandés par les UAPE et les crèches.

Au 31 décembre 2020, sur les 94 enfants entre 5 et 16 ans de la commune de Signy-Avenex, 65 sont scolarisés auprès de l'établissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP), ce qui représente 69% des enfants du village.

5.2 Service médical et dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage de l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins.

En raison de la crise sanitaire de la CoViD, la clinique itinérante scolaire n'a pas œuvré en 2020.

La clinique itinérante dentaire a fêté ses 50 ans cette année, mais en raison de la CoViD, les célébrations ont dû être repoussées à 2021 au mieux.

Pour la commune de Signy-Avenex, le montant annuel à notre charge pour le fonctionnement de la clinique dentaire est de CHF 4.50 par habitant comme pour l'année précédente.

La commune a été convoquée 2 fois aux assemblées générales ordinaires pour les comptes 2019 et le budget 2020. La clinique dentaire regroupe 35 communes de La Côte.

5.3 Temples et cultes

La chapelle de Signy-Avenex est utilisée par la Paroisse de la Dôle principalement. C'est cette dernière qui gère les occupations. La paroisse allemande y célèbre également des cérémonies.

Les comptes de la Paroisse de la Dôle sont contrôlés chaque année, à tour de rôle, par une des 9 communes membres. Pour les comptes de 2020 c'était au tour de Signy-Avenex. C'était la dernière vérification des comptes avant modification du règlement de la Paroisse et la nouvelle répartition des comptes aux habitants. Aucune remarque n'a été faite et les comptes ont été validés.

Paroisse catholique de Nyon

Participation financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

6. **Police**

6.1 Contrôle des habitants

Population au 31.12.

	2020	2019	2018
Population	587	586	598
Nombre de ménages	250	250	250

Mutations

	2020	2019	2018
Arrivées/Départs	26/24	60/74	18/19
Mariages	3	4	0
Naissances	5	8	3
Décès	2	3	1

Délivrés

	2020	2019	2018
Pièces d'identité	11	18	13
Permis pour étrangers	124	150	139

Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2020

La nouvelle loi sur l'octroi de la nationalité est entrée en vigueur au 1 janvier 2018. La Municipalité s'est mise en conformité avec les directives cantonales.

Aucune personne n'a obtenu la nationalité suisse en 2020. Un dossier a été déposé.

6.2 SDIS Nyon-Dôle (Service de défense incendie et secours)

Depuis 2014, le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

- Effectif au 31 décembre 2020 : 255 sapeurs-pompiers répartis comme suit
- 131 au détachement premier secours (DPS)
- 100 au détachement d'appuis (DAP)
- 24 à l'école de formation (EF)
- Nombre d'intervention 413, dont 5 interventions sur Signy.

Achats majeurs en 2020 :

- Acquisition d'un véhicule tonne-pompe 3000lt
- L'ECA a fourni une remorque Carburant ainsi qu'un tank à poudre 250 kg
- Un module d'extinction fournit par l'ECA
- 1 caisse pour la réanimation pour animaux fournit par l'ECA

6.3 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

L'ORPC) du district de Nyon est organisée en bataillon et compte environ 850 hommes et femmes répartis dans 6 compagnies.

L'engagement de l'ORPC a représenté 8676 jours de service répartis comme suit : 83 jours d'engagements au profit de tiers ; et 6924 jours d'engagement lors de situation d'urgence (COVID-19). Cela représente la grande partie de l'activité de l'organisme en 2020.

L'année 2020 a été marquée par des problèmes de ressources humaines. Des audits RH et financiers ont été mené qui ont conduit à la démission du commandant et du président du CODIR au 31 décembre 2020.

Une réorganisation est en cours à la suite de ces épisodes.

L'ORPC poursuit la transformation du bâtiment de Prangins.

Le CoDir a procédé à la révision des statuts de l'ORPC et les a transmis aux communes membres pour consultation et remarques.

7. **Sécurité sociale**

La participation de notre commune en 2020 a été de CHF 1'168'280.- ou environ CHF 2'011.- par habitant.

	2020	2019	2018	2017
Budget	1'127'200	881'850	816'152	801'730
Compte	1'168'280	989'567	1'053'507	865'761

7.1 Association Régionale d'Action Sociale (ARAS)

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre Social Régional pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'Assurances Sociales pour le RAAS.

Nombre de demandes RI (Revenu d'Insertion) :

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue :

	2020	2019	2018
Demandes	5	5	1
Refus	0	0	0

7.2 Association Vaudoise d'Aide et des Soins à Domicile (AVASAD)

Depuis 2020, le canton prend l'entier de la somme à charge.

* * * *

En conclusion, la Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil Général et à son bureau, qu'au personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre commune.

Au vu de ce qui précède, nous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY AVENEX

Vu le préavis municipal 02/2021 sur le Rapport de gestion - Exercice 2020

Oùï le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'adopter le rapport de gestion 2020 tel que présenté
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2020.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 3 mai 2021 pour être soumis au Conseil Général de Signy-Avenex.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Frédéric Rey

Marianne Bardel

Signy, le 3 mai 2021